

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DU 1036** GPRU de la Porte Montmartre (18<sup>ème</sup>) – Achat de voies privées dans le groupe Huchard Brisson Varenne.

**M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de cession du 28 mai 2013 dressé par la société Techniques Topo, société de Géomètres Experts ;

Vu l'avis de France Domaine du 21 mai 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'acquisition, à l'euro symbolique, par la Ville de Paris auprès de Paris Habitat-OPH, de trois parcelles de voirie cadastrées section AC n° 1, 2 et 7, situées dans le groupe Huchard Brisson Varenne (18<sup>ème</sup>) ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 23 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'acquisition auprès de Paris Habitat-OPH de trois parcelles de voirie cadastrées section AC n° 1, 2 et 7, situées dans le groupe Huchard Brisson Varenne (18<sup>ème</sup>).

Article 2 : L'acquisition des biens visés à l'article 1 s'effectuera à l'euro symbolique et sera imputée rubrique 824, compte 21121, mission 60000-99, activité 020, n° d'individualisation 14V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2014 et/ou suivants).

Article 3 : La dépense pour ordre de 1 359 999 euros correspondant à la valeur des biens acquis visés à l'article 1er sera imputée rubrique 824, compte 21121, mission n° 60000-99, activité 020, n° d'individualisation 14V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2014 et/ou suivants).

La recette pour ordre de 1 359 999 euros correspondant à la valeur des biens acquis sera constatée rubrique 824, compte 1328, mission n° 60000-99, activité 020, n° d'individualisation 14V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2014 et/ou suivants).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à consentir et constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la finalisation du projet, sur la base de l'avis de France Domaine.

Article 5 : Les emprises mentionnées à l'article 1 seront affectées à la Direction de la Voirie et des Déplacements.